

**Une rentrée anticipée d'une semaine sur le calendrier scolaire dévoile une réalité**

On peut se demander pourquoi après plusieurs années de réflexion sur l'opportunité de modifier le calendrier, c'est celui qui n'allège pas le rythme des élèves qui est choisi.

En effet, rajouter une semaine au premier semestre sans pour autant ponctuer d'une pause conséquente cette période ne fait pas sens. Déjà les élèves souffraient d'une période trop longue jusqu'à Noël, seule une semaine en automne leur permettait de reprendre leur souffle jusqu'à Noël, or le nouveau calendrier ne pâlie pas cette difficulté pointée du doigt par les études concernant le rythme scolaire.

Rajouter à ce long semestre une semaine, qui plus est, en été, période qui sera dorénavant très souvent caniculaire pose un souci réel. Dans les bâtiments provisoires peu isolés qui se multiplient au DIP, la chaleur y est insoutenable. Une directive concernant les températures élevées est d'ailleurs attendue.

Par contre le deuxième semestre lui était équilibré, mais on rajoute deux jours et demi de vacances à Pâques et un jour de pont à l'ascension alors qu'au Sec.II, les jeunes entre 16 et 19 ans sont en examens à cette période.

Finalement ce calendrier ne répond pas aux besoins du rythme scolaire de coupures toutes les six semaines.

Il crée aussi un vrai souci d'organisation estivale dans les différents secteurs de notre économie : la période d'organisation des vacances des personnels est plus concentrée et donc nécessite une réorganisation des services. Il en va de même pour les locations de vacances du mois d'août.

Mais il y a peut-être un intérêt économique que le Conseil d'Etat ne met pas en avant : jusqu'alors, très logiquement les engagements se faisaient début septembre, désormais ils se font début août. Ainsi tous les salaires des personnes partant à la retraite seront certainement amputés du mois d'août selon les souhaits des RH du DIP. Après avoir perdu le salaire supplémentaire de remerciement pour un engagement soutenu au sein du DIP au départ à la retraite, les collègues se verront privés de leur dernier salaire. Ils ont jusqu'alors été engagés au mois de septembre et on les libèrera fin juillet. Voici une manne pour l'économie de l'Etat qui engagera des jeunes avec un salaire plus bas ! Pourtant quelle vexation supplémentaire pour tous ceux qui ont œuvré pour la transmission des savoirs durant une longue carrière, pas souvent gratifiée de gestes de remerciements sonnants et trébuchants.

C'est alors l'occasion de rappeler que bien des tâches au DIP sont payées au cachet, salaire qui ne comprend pas le versement de la cotisation à la caisse de pension; lors de la révision de l'échelle salariale de 2013, ces mêmes personnes qui partiront à la retraite avec deux salaires en moins, ont dû accepter une compensation salariale pour laquelle il n'y a pas de cotisation au second pilier; c'est aussi sans compter toutes les annuités qui ne sont pas versées par modification de la loi lors du vote du budget en automne, mécanisme qui se répercute sur les salaires à vie. Sachant que les indemnités maîtrise de classe et décanales du sec I et II, ne comptent pas non plus de cotisation au second pilier - la CPEG -, ce cumul d'économies faites par l'Etat sur le dos des employés n'est pas acceptable.

Un.e enseignant.e n'a pas vu son salaire augmenter en quarante années de carrière, calculer la perte du pouvoir d'achat est assez impressionnant.

Et ne pensez pas que l'enseignant.e ne travaille pas le même nombre d'heures que tous les employés, il ne faut pas se méprendre sur les vacances puisque l'enseignant.e travaille 1800 heures par an (comme tout temps plein à l'état) et est engagé en plus pour des missions payées au cachet.

Il est à noter que cette dernière année le taux d'absentéisme a augmenté dans le secteur de l'enseignement, c'est préoccupant : c'est la preuve d'une surcharge de travail.

C'est sans compter sur la facilité de licenciement apportée à la nouvelle LPac qui touchera aussi la LIP. Notre communiqué de presse du 5 juillet 22 « Qu'en est-il de la protection des enseignants au DIP » met en évidence les licenciements abusifs qui peuvent être prononcés trop rapidement.

Finalement cette reprise scolaire anticipée dévoile un effacement de la reconnaissance morale et financière du métier de l'enseignant entamées il y a quelques années.

Heureusement, on le sait tous, être enseignant est une vocation !

**Pour tout renseignement :**

Fabienne Payré  
076 382 15 18

Genève, le 19 août 2022